



# PRÉFET DU GARD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer

BOULBON 13150  
ARRIVEE  
24 AVR. 2026

**Service eau et nature  
Unité chasse, loup et coordination des polices  
de l'environnement**

Affaire suivie par : Catherine JOURDAN  
Tél. : 04 66 62 62 29  
[ddtm-chasse@gard.gouv.fr](mailto:ddtm-chasse@gard.gouv.fr)

Nîmes, le 23 AVR. 2025

**Objet :** délivrance de licences de chasse sur le Domaine Public Fluvial

À compter du 06 juillet 2026, la DDTM du Gard délivrera les licences individuelles de chasse sur les lots de chasse du Domaine Public Fluvial suivants :

N° lot	Situation	Nbre de fusils max	Prix de la licence
8	Pas de vente		
11	Le Petit Rhône, de son origine jusqu'au pont suspendu de Saint Gilles	55	50 €
12	Le Petit Rhône, du pont suspendu de Saint Gilles jusqu'à l'écluse de Sylveréal	55	61 €

Le preneur sera autorisé, outre le gibier d'eau, à chasser toute autre espèce de gibier à condition d'être en possession des timbres que ces pratiques de chasse imposent.

Il est rappelé que la délivrance des licences se fera sur présentation du permis de chasse validé pour la présente campagne 2026-2027.

La délivrance des licences se fera à :

DDTM du Gard  
Salle Camargue (bâtiment annexe de la DDTM)  
89 rue Weber – 30907 Nîmes

de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

uniquement les 2 jours suivants :

Le lundi 6 juillet 2026

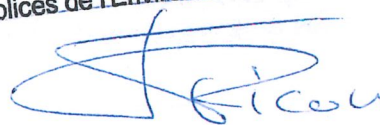
Le lundi 3 août 2026

Le règlement des licences se fera obligatoirement par chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Les titulaires d'une ou plusieurs licences délivrée(s) en 2025 (ou années antérieures) doivent se munir de leur(s) carte(s) pour le renouvellement.

Les licences pourront être délivrées sur place sous réserve de présence de l'agent habilité à les signer.

Le Chef de l'Unité Chasse et  
Polices de l'Environnement



Copies adressées à :

- DDTM 13 ;
- FDC 30 ;
- FDC 13.